

Fonds de dotation JOC

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008, déclaré le 6 avril 2011 à la préfecture des Hauts-de-Seine
246, Boulevard Saint-Denis 92403 Courbevoie
SIRET 753 813 187 00014 APE 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2014, PRÉSENTÉ DEVANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par le conseil d'administration du fonds de dotation, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds de dotation, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels du fonds de dotation-J.O.C. seront arrêtés par son conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base d'un audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué cet audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de l'exercice.

II.- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'art. L.823-9 du code de commerce, relatives à la justification des appréciations du commissaire aux comptes, je souligne les informations données en annexe. Par prudence, seule la partie d'un legs encaissé sur l'exercice est acquise au résultat. L'excédent dégagé par le précédent exercice a été rapporté au résultat, de sorte que dorénavant tout produit de la collecte de fonds sera dévolu sur le même exercice aux actions de la fédération de la JOC., le fonds de dotation n'ayant pas vocation à conserver les legs et dons reçus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité.

Paris, le 24 février 2015



ACTIF

Période du 1/01/2014 au 31/12/2014

LIBELLE	BRUT	PROVISIONS	NET	N-1
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres titres immobilisés	15,00	0,00	15,00	15,00
TOTAL	15,00	0,00	15,00	15,00
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
Autres créances	1 321,12	0,00	1 321,12	7 835,00
DIVERS				
Disponibilités	39,86	0,00	39,86	98,97
TOTAL	1 360,98	0,00	1 360,98	7 933,97
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de conversion actif	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	1 375,98	0,00	1 375,98	7 948,97

PASSIF

Période du 1/01/2014 au 31/12/2014

LIBELLE	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	1 000,00	1 000,00
Report à nouveau	-107,60	-107,60
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	0,00	6 574,65
TOTAL	892,40	7 467,05
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3,58	3,52
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480,00	478,40
TOTAL	483,58	481,92
TOTAL GENERAL	1 375,98	7 948,97

COMPTE DE RESULTAT
Période du 1/01/2014 au 31/12/2014

CHARGES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Quote part de Dot.consomptibles	33 712,79	0,00
Legs et donations	0,00	8 064,06
TOTAL I	33 712,79	8 064,06
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	1 465,20	968,76
Autres achats et charges externes	822,91	520,65
Subventions versées	31 424,68	0,00
TOTAL II	33 712,79	1 489,41
1 Résultat d'exploitation	0,00	6 574,65
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilés	0,00	0,00
TOTAL IV	0,00	0,00
2 Résultat financier	0,00	0,00
3 Résultat courant avant impôts	0,00	6 574,65
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00
TOTAL V	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0,00	0,00
TOTAL VI	0,00	0,00
4 Résultat exceptionnel	0,00	0,00
Impôts sur les sociétés	0,00	0,00
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0,00	0,00
Engagement à réaliser/ressources affectées	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS	33 712,79	8 064,06
TOTAL DES CHARGES	33 712,79	1 489,41
Excédent ou déficit	0,00	6 574,65

ANNEXE

Les présents états financiers (bilan – compte de résultat et annexe) couvrent la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, soit une durée de douze mois.

Le Fonds de dotation – JOC - est domicilié au 246 boulevard Saint-Denis à COURBEVOIE.

Pour information, les comptes du fonds de dotation – JOC – ont été intégrés à ceux de la Fédération Nationale Avenir et joie- JOC au 30 septembre 2014 - il a été pratiqué un retraitement des opérations du Fonds de dotation afin de présenter douze mois d'activité du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.

Les présents états financiers ont été établis en conformité avec les prescriptions comptables selon les principes suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Comptabilité au coût historique,
- Indépendance des exercices,
- Règles de prudence et sincérité des comptes.

Ressource en attente (dossier antérieur à l'exercice 2014) :

- Dossier en attente :
(Succession Robert DUMONT) :

Pour rappel, en octobre 2012, le fonds de dotation JOC a pris connaissance du testament de Monsieur Robert Dumont, succession réglée par Maître Kermagoret Laurent officier notarial à Orléans.

Le testament de Monsieur Dumont précise que ce dernier a souhaité léguer (7622.45 € net de frais) ainsi qu'un tiers de son contrat d'assurance-vie.

En 2013, le fonds de dotation JOC a reçu en date du 20/12/2013 de la CNP la partie assurance-vie dont il était bénéficiaire pour un tiers soit pour un montant de 8 064.06 €. La somme restante soit 7622.45€ n'a pas encore été perçue par le fonds de dotation – JOC-.

A ce jour, le dossier concernant ce legs est toujours en cours de traitement auprès du notaire mandaté.

Ressources de l'exercice 2014 :

1. Au 31/12/2013, le résultat de l'exercice du fonds était de 6 574.65€. Compte tenu des besoins de l'Association Avenir Et Joie – JOC -, en adéquation avec l'objet social des statuts du Fonds, le conseil d'administration a décidé (CR du 05/05/2014) que la dotation consommable résultant du bénéfice de l'exercice 2013 sera de 100 % et sera versée à l'association Avenir et joie JOC pour ses projets d'éducation populaire.

La subvention a été versée en date du 18/06/2014 (attestation de versement établie à cette date par l'Association Avenir et joie JOC).

2. Le fonds de dotation JOC a été nommé bénéficiaire du contrat d'assurance vie (Adhésion SEQUOIA Société générale) de Mr Eric CHAMBOLLE, décédé le 04 avril 2014.

Le montant de l'assurance vie d'un montant total de 24 162.53 € a été viré sur le compte bancaire du Fonds de dotation en date du 26/06/2014. Il a été décidé par l'ensemble du conseil d'administration du Fonds que cette somme est 100% consommable et sera versée entièrement à l'association Avenir et joie- JOC pour ses projets d'éducation populaire.

La subvention pour un montant de 24 162.53€ a été versée en date du 26/06/2014 à l'association Avenir et joie- JOC- (attestation de versement établie au 30 juin 2014 par celle-ci) clôturant ce dossier.

3. Le fonds de dotation JOC a été nommé bénéficiaire du contrat d'assurance vie (Livret retraite Crédit Mutuel) de Mr Paul ROUVIER, décédé le 08 avril 2009.

Le montant de l'assurance vie d'un montant total de 2 975.61 € a été viré sur le compte bancaire du fonds de dotation en date du 08/10/2014. Il a été décidé par l'ensemble du conseil d'administration du Fonds que cette somme est 100% consommable et sera versée déduction faite des charges de l'exercice 2014 à l'association Avenir et joie- JOC pour ses projets d'éducation populaire.

La subvention pour un montant de 687.50€ a été versée en date du 20/10/2014 à l'association Avenir et joie – JOC- (attestation de versement établie au 20 octobre 2014 par celle-ci) clôturant ce dossier.

Dossiers de succession en attente, survenus sur l'exercice 2014 :

4. Succession Père Joseph ROY (Office Notarial Maître Stéphane GUIBERT à Poitiers (86)) courrier du 24/07/2014.
5. Succession Père Joseph REY-HERME (Office Notarial Maître Philippe GONON à Saint-Etienne (42)) courrier du 20/11/2014.
6. Succession Madame Françoise PAGIS (Office Notarial Maître Stéphane FRAPPIER à Cholet (49)) courrier du 21/11/2014.